

LE BULLETIN



ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - **FSU**



L'édito

par Coralie BÉNECH

Résistance et détermination

La période est difficile et les annonces maintenues dans le budget Bayrou imposé par 49.3 vont encore dégrader nos conditions de travail, mais nous pouvons sur certains sujets continuer de mettre sous pression le gouvernement. Dans notre société actuelle il faut de la ténacité et de la conviction, qu'elle soit collective ou individuelle : où en serions-nous si le SNEP, les militant·es, les collègues n'avaient pas mené depuis de nombreux mois un travail et une lutte minutieuse pour faire connaître les dysfonctionnements de l'UNSS ? Où en serions-nous si le SNEP FSU ne s'était pas emparé des questions de l'IMP, de l'ISG ? Où en serait Kai Terada s'il n'avait pas tenu bon contre la répression syndicale ? Où en serions-nous si les femmes avaient cessé de lutter pour leurs droits ?

Dans la période qui arrive, de nombreuses batailles vont être à mener entre les DHG, les mesures Choc des savoirs, les mesures contre les fonctionnaires. Nous avons à de multiples reprises constaté que certaines luttes aboutissaient, la journée du 5 décembre a obligé le gouvernement Bayrou à supprimer les 3 jours de carence, mais pour le SNEP la couverture à seulement 90 % des arrêts maladie doit être annulée et le chantier retraites doit être rouvert avec comme préalable l'abrogation de la réforme 2023, ainsi que d'autres mesures antérieures. Le gouvernement déplore la crise d'attractivité des métiers chez les fonctionnaires, mais par toutes les mesures qu'il propose il l'accroît. En EPS, pour le SNEP, la question des installations sportives, notamment à l'issue des JOP, doit être sérieusement traitée, ce sont nos salles de classe, elles contribuent à de bonnes conditions de travail et d'apprentissage pour les élèves, c'est pourquoi nous t'incitons à remplir notre enquête « gymnase score » pour de meilleurs services publics de l'école, de l'EPS, du sport scolaire et du sport.

La mobilisation paie, continuons collectivement les luttes. ■

Édito écrit le 12 février 2025



ACTIONS

UNSS : LA MOBILISATION PAYE !

Pour la première fois de son histoire, le SNEP-FSU demandait le départ et le remplacement du directeur national de l'UNSS.

Le SNEP-FSU analysait la situation comme porteuse de risques majeurs pour l'avenir même de notre fédération. Les orientations de l'actuelle direction nationale mettaient en péril les finances de l'UNSS, réduisaient les rencontres pour les élèves. Les choix opérés remet-

taient en cause la professionnalité des enseignant·es d'EPS, des animateur·rices des AS et des cadres départementaux et académiques, entraînant des situations de « métier empêché » intolérables.

Après des mois de luttes (manifestations, pétition à près de 10 000 signatures) et d'interpellations (parlementaires, en instances, jusqu'au dernier conseil d'administration national de l'UNSS), la ministre de l'Éducation nationale a décidé, le 10 février 2025, après

rapport d'une commission d'enquête administrative, d'une mise à pied à titre conservatoire du directeur de l'UNSS, Olivier Girault. Bien que tardive, nous prenons acte de cette décision qui confirme nos craintes et nos analyses.

L'UNSS a besoin de nouvelles orientations centrées sur le développement des rencontres et un fonctionnement démocratique de la structure prenant en compte l'avis de tous·tes (cadres, enseignant·es d'EPS,

élu·es...). L'UNSS se doit d'être exemplaire et transparente envers l'ensemble des acteur·rices du sport scolaire et à l'égard des usager·ères. Le SNEP-FSU œuvrera en ce sens dans l'intérêt du Service Public du sport scolaire de second degré. Il sera très vigilant, avec la profession, sur la conduite de l'UNSS dans les prochains mois : il faut impérativement tourner la page des dérives financières et du mépris des acteur·rices du sport scolaire. ■



ENGAGÉ·ES
POUR LES
DROITS DES
FEMMES



8 mars

Le SNEP et la FSU se mobilisent
et appellent à participer à la journée
internationale de lutte pour
les droits des femmes **le 8 mars**



MAYOTTE

Toujours en lutte pour l'éducation !

par Alain DE CARLO

Suite au passage de Chido et Dikeledi, l'activité syndicale reste indispensable.

Nous aurions pu penser que suite aux événements, l'État aurait organisé et engagé les grands moyens : eh bien non !

Il a fallu plusieurs interventions de la FSU au ministère pour que le recteur daigne organiser une rencontre avec les syndicats sur place. L'intersyndicale (IS) a déposé un préavis de grève reconductible à partir du 13 janvier pour exiger des conditions de reprise organisées et sécurisées pour les élèves et les agent-es.

Lors de la venue de la ministre E. Borne le 30 janvier, plus de 1 000 ensei-

gnant-es ont manifesté à Mamoudzou pour accentuer le rapport de force. **La ministre s'est engagée sur plusieurs revendications portées par l'IS :**

- les rapports des commissions de sécurité seront affichés devant les établissements scolaires (à la vue des familles et personnels),
- les contractuel-les pouront cotiser à l'IRCANTEC (ce n'était pas le cas auparavant !),
- l'aide Chido (2 000 euros) sera étendue à tous les agent-es et simplifiée. Elle reste cependant soumise à certaines conditions.

Suite aux annonces, la grève a été suspendue. Mais la FSU reste attentive aux mises en œuvre concrètes.

Des négociations se poursuivent, notamment sur la question du logement des agent-es. Certains logements sont inhabitables et c'est un prérequis pour pouvoir reprendre. ■

« Le retour le plus rapide possible en classe des élèves est un objectif prioritaire. Mais la FSU n'acceptera pas que, dans un but de communication, on mette en danger les élèves et les personnels. La FSU se bat pour que Chido donne l'occasion, non pas de revenir à l'état précédent, mais de construire selon les normes environnementales du XXI^{ème} siècle. »

Henri Nouri, secrétaire académique du SNES-FSU Mayotte.

ADHÉSION

Être syndiqué-e : une fierté !

par Émilie DUCRET

Le syndicalisme construit des revendications pour répondre à l'intérêt général. A contrario, les forces libérales œuvrent pour imposer la loi du marché partout, au détriment des biens communs. L'affaiblissement du syndicalisme fait partie de leur stratégie pour avancer.

Affirmer une posture syndicale, c'est résister aux régressions sociales et environnementales et porter l'espoir qu'un autre métier et un autre monde sont possibles : une fierté.

Fier-es d'être syndiqué-es, fier-es de proposer d'adhérer pour gagner. ■

RETRAITÉ·ES

Halte aux fake news

par Roland ROUZEAU

Pour boucler son budget, le gouvernement cherche des sous partout, notamment en rognant sur les services publics et en lorgnant sur les droits acquis des salarié-es et retraité-es. Ces dernier-es sont particulièrement dans le viseur. Ils et elles auraient des revenus supérieurs à ceux des actif-ves (les moyennes cachent une réalité bien différente pour la grande majorité des retraité-es). Et, scandale, ils et elles bénéficieraient d'une déduction de 10 % sur leurs revenus imposables pour frais professionnels.

Le président du MEDEF, le président du COR⁽¹⁾ ami de Macron, certain-es élu-es, n'hésitent pas à relayer cette fable. Ou bien ils doivent retourner en formation, ou bien ils répandent sciemment une fausse nouvelle. On penche pour la seconde hypothèse.

Oui les retraité-es comme les salarié-es bénéficient d'un abattement fiscal de 10 % sur leur revenu imposable en application de l'article

158 du code des impôts. Non il ne s'agit pas d'une déduction pour frais professionnels.

Cet abattement de 10 %, a été instauré depuis 1978 en raison :

- des modifications successives du calcul de l'impôt dont étaient bénéficiaires des contribuables autres que les retraité-es,
- de la déclaration par des tiers des revenus des retraité-es, sans possibilité de participation à une fraude fiscale (ce qui n'est pas le cas des adhérents du MEDEF).

La suppression de cet abattement aurait sérieusement amputé le pouvoir d'achat des retraité-es, plus encore pour les plus modestes. Elle a été abandonnée sous la pression des organisations de retraité-es. Ce n'est que justice. ■

(1) Le Conseil d'Orientation des Retraites est un organisme consultatif.

Et pendant ce temps là

par Fabrice ALLAIN

Insupportable

« Ça ne devrait jamais arriver, dans aucun secteur social ou professionnel », déclare Jennifer Hermoso le 3 février dernier en précisant « n'avoir jamais consenti au baiser imposé par l'ex-patron de la Fédération royale espagnole de football, Luis Rubiales » (Le Monde, 03/02). Le procès s'est ouvert le 3 février « pour le baiser imposé » et « les pressions exercées sur elle pour étouffer le scandale » (France 24, 03/02). « **Le parquet, qui présente en Espagne ses réquisitions avant le début du procès, a réclamé deux ans et demi de prison à l'encontre de l'ex-président de la Fédération espagnole de football (RFEF) : un an pour agression sexuelle et un an et demi pour coercition** » (La Dépêche, 31/01). Verdict à suivre. ■

DÉCÈS



C'est avec tristesse que nous avons appris récemment le décès de notre collègue et ami Yann Lequeux. Militant U et A de la première heure en tant qu'étudiant au côté de Marcel Berge, il a été en début de carrière secrétaire départemental lorsque Paris était un département, puis secrétaire académique lorsque Paris est devenu académie. Il a ensuite poursuivi son activité syndicale dans l'académie d'Amiens comme secrétaire départemental dans l'Aisne, commissaire paritaire et membre du bureau Académique. Il a toujours défendu les valeurs auxquelles nous tenons tous et toutes. Que sa famille trouve ici l'expression de nos sincères condoléances. ■



INTERNATIONAL

L'Extrême droite tisse sa toile

par Polo LEMONNIER

La victoire de Trump et la nomination de son gouvernement avec notamment Elon Musk est plus qu'inquiétante et a déjà des répercussions à l'échelle mondiale. Quid de la volonté expansionniste de Trump sur le Groenland, le Canada, le canal de Panama, sa volonté de faire de Gaza la riviera du Moyen Orient... et Musk, ministre de « l'effi-

cacité gouvernementale » qui entend tailler dans la dépense publique, qui lors de la cérémonie d'investiture répète à 2 reprises le salut Nazi. Celui-ci a ouvertement soutenu l'AFD en Allemagne pour les législatives en organisant un tête-à-tête sur sa plateforme « X », tout comme il soutient l'ensemble des président-es d'Extrême droite : Milei le libertarien en Argentine, Méloni en Italie,

Orban en Hongrie... en adressant un message de soutien à la coalition des Extrêmes droites d'Europe réunie en Espagne. Le milliardaire n'aime pas la démocratie, il préfère les systèmes politiques autoritaires, racistes, homophobes qui servent avec zèle les intérêts du capital. Ce n'est pas une nouveauté, le capital s'est toujours « accommodé » de ces régimes.

Le réseau social « X », depuis son rachat par Musk, a vu l'évolution de ses algorithmes et des modérations des publications qui font la part belle aux promoteurs des idées nauséabondes de l'extrême droite. Face à cette situation, le SNEP et la FSU ont décidé de quitter « X » avec un certain nombre d'ONG, syndicats, institutions, médias, le 20 janvier, jour d'investiture de Trump. Cet « exode » se poursuit ici et ailleurs avec pour but de déchirer la toile que Musk tisse sur le monde avec son réseau « X ». Le SNEP et la FSU ont choisi de rejoindre le réseau social « Bluesky », créé par le développeur de « Twitter » qui offre des garanties face à la prolifération des idées d'Extrême droite. Par ailleurs, face à l'évolution du positionnement de Zuckerberg, patron de META (Facebook, Instagram), nous serons vigilant-es et étudierons les suites à donner à nos comptes sur ces réseaux sociaux. Nous invitons l'ensemble des collègues à nous rejoindre dans cette initiative et, d'ores et déjà, à quitter « X ». ■

FONCTION PUBLIQUE

Exit les 3 jours de carence !

par Polo LEMONNIER

L'ex-ministre de la Fonction publique G. Kasbarian voulait imposer 3 jours de carence aux fonctionnaires. Cette mesure aussi brutale qu'injuste a fédéré l'ensemble de l'intersyndicale qui a riposté avec un appel à la grève massivement suivi le 5 décembre. Cette mobilisation a obligé le nouveau ministre L. Marcangeli à retirer cette mesure. Pour autant, la réduction à 90 % de l'indemnisation du Congé de Maladie Ordinaire a été maintenue. Il nous faudra poursuivre les mobilisations pour contrer les attaques et gagner la revalorisation. ■

LUTTES

Victoire contre la répression syndicale

par Coralie BÉNECH

L'administration tente depuis quelques années de faire peur aux collègues « qui font trop de bruit » en prenant des sanctions administratives dont des mutations dans l'intérêt du service, sans passage en conseil de discipline. Militant de Sud éducation du 92, Kai Terada avait été déplacé en septembre 2022. Il avait fait appel de cette décision. Le tribunal vient de signifier au rectorat de Versailles, l'ordre de réintégrer Kai Terada dans son établissement dans les 6 mois qui viennent.

Que d'énergie, d'interrogations, de moments difficiles pour ce collègue... mais sa résistance a payé. Le soutien de ses collègues et d'une intersyndicale y aura aussi contribué.

Ne pas se laisser malmener, continuer de résister collectivement malgré les menaces de certain-es supérieur-es, non l'administration ne peut pas faire n'importe quoi. ■

EVARS

Une victoire qui ne doit pas en rester là !

par Lucile GRES

Le Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE) s'est prononcé unanimement le 30 janvier, en faveur du programme d'Éducation à la Vie Affective, Relationnelle et à la Sexualité (EVARS). Pour le SNEP FSU, il constitue une avancée dans la lutte contre les discriminations de genre, les violences sexistes et sexuelles et légitime la nécessaire prévention et éducation à l'égalité entre les filles et les garçons ainsi qu'à la vie affective et sexuelle à l'école. Dans un contexte d'activisme des forces réactionnaires et d'extrême droite, le vote de ce programme au CSE et sa parution constituent

une première victoire. Mais cela reste insuffisant. Ainsi, les trois séances d'éducation à la sexualité obligatoires chaque année (prévues depuis 2001) sont rarement mises en œuvre.

Pourtant, les besoins sont là : 160 000 enfants sont victimes chaque année de violences sexuelles. Selon le rapport du Haut Conseil à l'Égalité (HCE), en janvier 2024, 40 % des femmes déclaraient avoir subi une situation de non-consentement, quand le nombre de victimes de violences conjugales continue de croître en France.

Si 9 français-es sur 10 soutiennent l'instauration de cours à l'éducation à la vie affective



et sexuelle à l'école, des forces réactionnaires accentuent leur bataille idéologique contre ce programme, n'hésitant pas à manipuler l'opinion publique avec des théories mensongères. Ainsi, en édulcorant la dernière version de l'EVARS, le ministère a concédé aux réactionnaires la suppression du terme d'éducation à la sexualité à l'école élémentaire, malgré les obligations légales. C'est aussi le cas en invisibilisant les termes comme hétérosexualité,

homosexualité, bisexualité et asexualité.

Pour le SNEP-FSU, ces enseignements doivent être programmés sur des temps dédiés. Dans la précédente version des programmes, les disciplines étaient « mises à contribution », présentant un double risque : d'une part celui de réactiver les « éducations à... », avec par exemple une EPS contributive, dénuée de ses apprentissages spécifiques, et d'autre part celui d'un affichage non suivi d'effets.

Le SNEP, avec la FSU, se battra pour que ce programme s'applique partout, pour qu'une solide formation des personnels soit organisée, pour que les moyens humains, financiers soient déployés et pour que le ministère s'engage à protéger et accompagner les personnels, afin que l'école et l'EPS puissent être porteuses d'un projet humaniste en faveur de l'égalité. ■

DHG

Amplifions les luttes pour une École (et une EPS) de qualité !

par Lise CHOPINET

La Dotation Horaire Globale est une enveloppe d'heures qui permet d'assurer les enseignements dans l'établissement. Celle-ci émane du ministère de l'Éducation Nationale : les moyens sont ensuite distribués entre académies, départements, jusqu'aux établissements. La DHG est donc très politique car découlant du PLF⁽¹⁾ 2025. Elle porte en elle l'ambition du pays pour l'éducation de sa jeunesse.

Depuis 2017, les choix politiques n'ont cessé de nuire à la continuité et la qualité du service public d'éducation :

- Des élèves en plus : + 6 380 entre les rentrées 2017 et 2024⁽²⁾,
- Des classes en moins : - 1 046 classes⁽²⁾.
- Des heures d'enseignement en moins sur tous les cursus (-198h en collège, - 269h en lycée, - 464 en lycée professionnel)⁽³⁾.
- Des emplois en moins : 8 541 postes de professeur-es en moins entre les rentrées 2017 et 2025⁽⁴⁾ (dont au moins -1 379 professeur-es EPS⁽⁵⁾).
- Et de surcroît plus précaires (entre 2007 et 2023) : recours aux personnels contractuels : +178 %⁽⁵⁾, mise en place « d'un travailler plus pour s'épuiser plus » (augmentation des HSA de +62 %⁽⁶⁾), pacte, etc.

Ces chiffres traduisent une dégradation des conditions d'étude pour les élèves, une dégradation des conditions d'exercice pour les enseignant-es qui se conjugue avec l'absence de revalorisation des salaires.

+19 243
élèves
et fermeture de
689
classes

La France dernier pays de l'UE pour ses effectifs par classe en collège

Dépense intérieure d'éducation :

Avec le même % de PIB qu'en 1996, il y aurait

28,2 Mds€
d'investissement

dans l'éducation en +

soit

45 %
de +

que le budget prévu pour 2025

Notre pays ne fait pas le choix de l'investissement dans le service public d'éducation. En effet, la dépense intérieure d'éducation (DIE) ne représente que 6,7 % du PIB pour 2023, quand elle était de 7,8 % en 1995. Si la DIE était identique en pourcentage, cela représenterait 28 milliards d'euros de plus, soit l'équivalent de 45 % du budget du ministère de l'Éducation Nationale pour 2025 (63 milliards pour 2024).

Pour ne pas subir des décisions qui dégradent l'École publique, luttons pour une éducation de masse et de qualité en :

- Faisant barrage par le vote à toute DGH qui ne garantirait pas à la fois la réussite de tous-tes et de bonnes conditions de travail.
- Revendiquant les moyens (classes, dédoublements, postes...) pour permettre une éducation de qualité.
- Présentant une DHG alternative prenant en compte ces revendications et demandant des heures en plus et bien souvent la transformation d'HSA en heures postes. En effet, dans la phase de préparation de rentrée suite au CA, l'administration peut octroyer des moyens supplémentaires. L'action et les négociations continuent après le CA DHG.

Cela passe par des alliances, notamment avec les parents

d'élèves et des modalités de lutte : vote au CA, vœux, audiences, rassemblements... Vous trouverez tout pour comprendre et agir dans le Kit DHG du SNEP-FSU.

Pour rappel, la répartition de la DHG doit être soumise au vote du CA en février-mars ; le CA donnant son avis sur les choix proposés par le-la chef-fe d'établissement, actant, par le vote, les besoins supplémentaires nécessaires.

Un vote unique au mois de juin ne respecte pas le cadre démocratique, car seul-e le ou la chef-fe d'établissement décide et il est souvent trop tard pour demander des créations de postes ou pour convaincre/contraindre la hiérarchie d'abonder la DGH (les réserves étant déjà bien entamées).

À vos luttes, et haro sur le Kit DHG, un outil à mettre entre toutes les mains. ■

(1) *Projet de Loi de Finances*

(2) *MEN-Depp, Bilan du 2nd degré public, décembre 2024 (effectifs des collèges, Segpa, LGT et LP)*

(3) *Dossier Emploi du SNEP-FSU, 2025 : <https://lesite.snepf-su.fr/wp-content/uploads/2025/01/vignettes-23012025.pdf>*

(4) *Schémas d'emplois des Projets de loi de Finance pour le 2nd degré public (R2018-R2025)*

(5) *MEN-RERS (Repères et références statistiques) août 2024, p20, [nombre de professeur-es d'EPS R2017-R2023](#)*

(6) *MEN-RERS (Repères et références statistiques) août 2024, p325, [nombre d'heures supplémentaires](#)*

Entre 2017 et 2025 :

+2 444
élèves

dans le secondaire public

et

9 045
enseignant-es
supprimé-es



CSA MEN DU 21 JANVIER

Des petites victoires encourageantes

par Coralie BÉNECH

De nombreuses annonces ont été faites par la ministre présente à ce CSA MEN :

Confirmation de l'annulation des 4 000 suppressions d'emplois d'enseignant-es et de la création de 2 000 emplois d'AESH. Cette annonce, même si elle est positive, ne changera rien sur le terrain, à de nombreux endroits les effectifs de classe étant actuellement bien trop chargés.

La ministre abandonne le DNB couperet pour passer en 2nde. Elle confirme les autres orientations avec la transformation du DNB : 60 % examen final / 40 % contrôle continu, et la fin des correctifs académiques. Des dispositifs d'accompagnement seront mis en place en seconde pour les élèves en difficulté, notamment sans DNB.

Les classes prépa 2nde continuent d'exister avec les moyens dédiés l'an prochain, dans les lycées où le dispositif est en place et fonctionne. Dans les lycées où ça ne marche pas, les équipes peuvent travailler à faire évoluer le projet ou à l'abandonner. À la rentrée 2026 ce dispositif sera abandonné.

Sur les groupes 4^{ème}/3^{ème} la liberté sera laissée aux équipes de choisir le for-

mat le plus adapté aux élèves : groupes de besoin ou autres formats. Ces groupes ne seront pas nécessairement en maths ou en français. La mise en barrette systématique sur les horaires de la discipline disparaît.

Sur les groupes 6^{ème}/5^{ème} mis en place en 2024, la ministre ne souhaite pas revenir dessus pour l'instant, au nom de la « stabilité » et de l'attente de l'évaluation par l'inspection générale. Un bilan est prévu sur la plus-value, le SNEP-FSU est intervenu pour qu'un bilan complet soit fait sur l'impact des groupes sur les autres dispositifs, notamment le savoir-nager, les dispositifs APPN.

Sur l'EVARS, la ministre avait dit qu'elle souhaitait que les programmes soient publiés rapidement, cela est chose faite et de nombreux amendements de la FSU ont été repris pour que le texte retrouve de la consistance.

Sur les groupes de niveau, le ministère a reculé sur les 4^{ème}/3^{ème}, de même qu'il est revenu sur le DNB couperet à l'entrée en seconde et sur la forme des classes de prépa seconde. Des rapports de force ont bel et bien été engagés, partout il faut continuer, et faire des CA sur les DHG des lieux de lutte. ■

PROGRAMMES

Champs d'apprentissages ou la faiblesse de l'EPS

par Andjelko SVRDLIN

Dans plusieurs articles du bulletin du SNEP-FSU il est possible de lire que les programmes comportent une dimension politique, dans le sens où ils renforcent l'ancrage institutionnel d'une discipline scolaire. Une discipline qui n'en a pas risque d'être considérée comme mineure, accessoire, parfois « utile » à des apprentissages considérés plus nobles. Vu que les attaques contre l'EPS sont suffisamment nombreuses, pour ne pas dire permanentes, depuis des années, avec tout un tas de dispositifs mêlant une communication positive sur le sport à l'école et la minoration de la discipline scolaire par la mise en concurrence avec le tissu sportif extrascolaire, il est permis de penser que la présence des programmes, en soi, serait un pilier important de la discipline.

Le problème, c'est que cela ne suffit pas. Les programmes des disciplines se situant en haut de la hiérarchie scolaire⁽¹⁾ sont construits différemment des programmes de l'EPS du point de vue théorique. En mathématiques, par exemple, la culture scientifique spécifique préside aux choix effectués. Il ne viendrait à l'idée de personne de douter du bien-fondé de la présence de l'algèbre ou de la géométrie dans les programmes disciplinaires scolaires. La culture, scientifique en l'occurrence, donne la caution à la profondeur de la chose. Elle est le produit de la sédimentation historique pendant laquelle les nouveaux savoirs invalident

un certain nombre d'anciens, selon les fondamentaux de la pensée propre à la culture en question. D'autres sont actés pour longtemps, ayant résisté aux travaux successifs.

L'EPS « échappe » à ce processus depuis que le concept des champs d'apprentissage, l'héritier de celui des domaines d'action des années 1990, a été imposé dans les programmes. Le supposé savoir supérieur a évincé le réel, le culturel. Est-ce que notre discipline se porte mieux depuis que le badminton a été déclaré identique au rugby ? La réponse est facile. Osons la question si l'EPS a été affaibli à cause des programmes ainsi organisés ? La réponse exige l'analyse du réel et la probabilité des suites.

Si nous affaiblissons la lisibilité culturelle des programmes de l'EPS, nous perdons le pilier de la nécessité des apprentissages concrets, techniques, liés aux APSA. Si les apprentissages techniques propres aux APSA ne sont plus ce qui doit être maîtrisé en EPS, alors il n'est pas nécessaire d'exiger du temps nécessaire, des équipements de qualité et en nombre suffisant, des formations professionnelles etc. En plus clair, si nous disposons des programmes qui ne reposent pas sur les savoirs culturellement significatifs nous pouvons imaginer que ces programmes ne sont qu'un leurre institutionnel qui, finalement, conduit vers le contraire de ce qui est affiché. C'est bel et bien un affaiblissement de la discipline scolaire qui est en route. Et une disci-

pline affaiblie est une discipline minorée.

Il ne s'agit pas d'ignorer les efforts de très nombreux-euses collègues justifiant leurs projets d'EPS par la conformité avec les textes officiels. Il s'agit d'être lucide sur les choix politiques opérés.

À titre d'exemple, nous pouvons citer la tentative du ministère de diminuer les horaires de l'EPS en LP. Ce n'est que l'action du SNEP-FSU qui a permis que ces horaires échappent à la coupe.

Nous ne voyons pas en quoi cette tentative ne se reproduirait pas dans un contexte défavorable, celui des coupes budgétaires dans un enseignement flou, coupé de ce qui fait sens dans la société, au nom de l'austérité assumée et conduisant vers toujours plus d'inégalité.

Nous pensons qu'il nous faut être offensif-ves sur les contenus des programmes de l'EPS. Les cultures physiques (sportive et artistique essentiellement) sont celles qui donnent sens à des apprentissages larges, en plus de peser sur les éléments essentiels de notre quotidien professionnel (équipements...). De plus, la lisibilité des savoirs appris en EPS serait améliorée, ce qui ouvrirait de nouvelles possibilités d'alliances avec les fédérations sportives. ■

(1) Le SNEP-FSU réclame une égale reconnaissance et donc importance scolaire pour l'ensemble des enseignements disciplinaires dispensés. Il se trouve que les choix politiques actuels promeuvent essentiellement les mathématiques et le français comme fondamentaux.

COLLÈGE

« Nouveau » DNB en 2026 !

par Benoît HUBERT

Le Conseil Supérieur de l'Éducation a examiné le 30 janvier 2025 le projet de transformation du Diplôme National du Brevet à compter de la session 2026. Les points pour l'attribution du DNB seront distribués de la manière suivante : 60 % pour les épreuves terminales et 40 % pour le contrôle continu (moyenne des moyennes de l'année de troisième dans toutes les disciplines). Pour les enseignements facultatifs, les points supérieurs à 10 seront pris en compte et ajouté au total des moyennes. Le contrôle continu qui se mettra en place remplacera les points attribués selon le niveau de maîtrise des composantes du socle.

Faisant le constat d'une évaluation insuffisamment centrée sur les savoirs, le ministère réinstaura donc un système ante pour instaurer un niveau d'exigence supérieur tout en ne faisant pas du DNB un examen de passage comme cela était initialement prévu par G. Attal.

Compte tenu du rapport de force au CSE, l'avis de ce dernier a été négatif sous la poussée de l'UNSA et de la CFDT, très attachés au « tout compétence » et prônant même la disparition de l'examen au profit d'un livret. Mais comme à l'habitude, il ne s'agit ici que d'un avis...

Maintenant que cette architecture est connue, tout reste à faire pour que l'EPS ait, comme dans les autres disciplines, des exigences identifiées, des repères nationaux par APSA pour l'équité des candidat-es, la cohérence de la discipline. Une évaluation par champ d'apprentissage reviendrait à recréer un système par compétence que le ministère vient de rejeter. ■



AUDIENCE

Le SNEP-FSU agit

par Andjelko SVRDLIN

Le SNEP-FSU a été oublié lors du lancement des travaux de réécriture de nouveaux programmes de l'EPS. S'il est vrai que la démocratie n'est pas la chose la plus à la mode actuellement au sein de nos institutions, il est quand même curieux de ne pas inviter la seule organisation ayant travaillé les programmes depuis dix ans.

Nous avons sollicité l'inspection générale de l'EPS, à qui le Conseil supérieur des programmes a confié l'organisation d'un groupe de travail sur ce sujet. Le SNEP-FSU a été reçu une première fois le 9 janvier et une deuxième le 13 février.

Nous avons clairement pu dire à l'IG que nous entendons travailler sur un texte concret avec l'idée d'inverser le cours de l'histoire et donc réintroduire des éléments de culture en tant qu'éléments organisateurs de la discipline. ■

Soirée de l'EPS
n° 5 / Saison 5

Faut-il des barèmes non mixtes ?

JEUDI 13 MARS 18H30 / 20H

À la maison SNEP-FSU

Les Soirées de l'EPS
Nouveauté !

sont désormais en direct sur **YouTube**

GYMNASE SCORE

ÉVALUATION DES ÉQUIPEMENTS – QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT

L'enquête **GYMNASE SCORE**, initiée par le SNEP-FSU, vise à évaluer les conditions d'enseignement de l'EPS dans chaque établissement. Des équipements sportifs de qualité, en quantité suffisante associant qualité d'usage et qualité environnementale sont essentiels pour promouvoir l'EPS et le sport scolaire.

Les résultats de cette enquête permettront d'engager toutes les démarches nécessaires, dans l'établissement et au-delà auprès des collectivités de rattachement, afin d'améliorer les conditions de travail des enseignants et d'apprentissage des élèves.

Le SNEP-FSU, expert reconnu dans toutes les instances institutionnelles, accompagnera toutes les initiatives

- 1 Je renseigne le formulaire
- 2 Je reçois le diagnostic de mon établissement
- 3 Je fais valoir les besoins de mon établissement

SNEP-FSU

GYMNASE SCORE

J'évalue mes équipements sportifs

par Sylvain QUIRION

Le SNEP-FSU a lancé le gymnase score depuis 1 mois et c'est déjà une réussite avec 20 % des établissements ayant déjà évalué les équipements sportifs mis à leur disposition. Le questionnaire national doit nous permettre d'établir un diagnostic exhaustif sur l'ensemble du territoire, de l'état de nos salles de classe que sont les équipements sportifs. Chaque équipe pédagogique a aujourd'hui la possibilité de faire un état des lieux de l'EPS et du sport scolaire dans son établissement et le rendre ainsi visible auprès de l'institution et de toutes les collectivités.

Les premiers retours font état d'une grande inégalité territoriale, y compris au sein d'une même région et d'un même département. L'État et les collectivités de tutelle doivent au plus vite corriger le tir et assurer un service public d'éducation de qualité sur tous les territoires, répondant ainsi au principe d'égalité d'accès de tous et toutes à l'École. Pour le SNEP-FSU, assurer une EPS et un sport scolaire

exigeants passe impérativement par des équipements sportifs adaptés aux besoins scolaires et en nombre suffisant. L'EPS ne doit plus être empêchée et ses contenus dénaturés et appauvris faute d'équipements à haute qualité d'usage, proches et variés. Et ce qui est bien pour l'EPS l'est tout autant pour le monde associatif.

À la qualité d'usage recherchée par le SNEP-FSU, doit être associée la qualité environnementale. Les besoins de rénovation sont importants puisque 85 % des équipements sportifs datent d'avant 1985. Et nous savons que le coût de l'inaction, estimé de 5 à 20 % du PIB mondial, est supérieur au coût de l'action estimé quant à lui à 1 voire 2 %.

Le SNEP-FSU invite donc chacun et chacune à participer massivement à cette enquête. Il agira avec la profession partout où les conditions doivent être dénoncées et rapidement améliorées.

Remplir le Gymnase score c'est permettre à chaque équipe EPS d'agir et au SNEP-FSU d'intervenir. ■

JEUNESSE ET SPORTS

Où est passé l'héritage des jeux ?

par Gwenaëlle NATTER

Moins d'un an après les JOP, le gouvernement s'attaque au ministère chargé de la Jeunesse et des Sports, lui demandant de contribuer davantage que d'autres à la réduction des dépenses publiques... Mais où est passé l'héritage promis ? Est-ce le gouvernement qui renie ses promesses, ou bien les Français-es qui n'avaient pas compris qu'un héritage suppose au préalable un décès (la mort du ministère J&S ?) ?

En tout cas, l'amendement gouvernemental visant à accentuer la baisse du budget J&S 2025 a conduit des sportif-ves de haut niveau à se mobiliser (tribune), tout comme des élu-es de la Ré-

publique. Le SNEP-FSU n'était pas en reste et son action ne s'est pas limitée au communiqué de presse du 23/01/25. Depuis des mois, nous agissons avec des publications, des auditions avec des député-es, sénateur-rices, ministres, pour que l'héritage des JOP se traduise non seulement par une augmentation des budgets, mais aussi par une réorientation des crédits vers des politiques publiques pour le plus grand nombre.

Nous exigeons notamment :

- la construction et la rénovation de gymnases et de piscines, et pas le plan génération 2024 avec ses équipements de proximité qui ne sont utilisables ni par les



clubs ni par les scolaires (ex : city stades),

- le soutien à l'activité traditionnelle des associations, et pas la mesure 2 heures de sport supplémentaires au collège pour quelques un-es,
- l'encouragement au bénévolat et aux différentes formes d'engagement, et pas le service national universel,
- l'accompagnement pérenne des associations qui emploient des salarié-es dont le travail bénéficie à l'ensemble des adhérent-es, et pas le plan 1 000 éducateurs so-

cio-sportifs chargés de faire de l'insertion professionnelle aux pieds des immeubles dans certaines villes,

- le renforcement de la pratique obligatoire de l'EPS (4 heures) et du sport scolaire.

Pour une véritable politique de démocratisation des pratiques sportives et éducatives, le SNEP-FSU ne lâche rien ! ■

Voir le communiqué de presse



AG UNSS

Le Directeur national mis à pied

par Nathalie FRANCOIS

La mise à l'écart d'O. Girault était le signal fort que la profession attendait. Le SNEP-FSU a réaffirmé la nécessité de la mise en place d'une nouvelle équipe de direction, la mise à l'écart du seul DN n'étant pas suffisante.

Malgré notre opposition au compte de résultat (encore 1M€ de déficit en 2023-2024), au règlement fédéral et au rapport d'activité ces documents ont été adoptés. ■

Voir nos interventions et les votes sur le site



CARRIÈRES

La revalorisation : une nécessité !

par Benoît CHAISY

Le SNEP-FSU a participé aux différents groupes de travail sur les carrières organisés par le ministère. Nous avons rappelé la nécessité de revaloriser sérieusement les carrières. Tous les chiffres le confirment, nous sommes les enseignant·es les plus mal payé·es, devant les classes les plus chargées, avec les horaires de service les plus lourds. Nous avons défendu les revendications du SNEP et de la FSU : déconnexion entre évaluation et avancement, l'avancement de tous et toutes au meilleur rythme, l'accès de tous et toutes aux derniers indices de grilles qui doivent être revalorisés.

Dans le fonctionnement actuel des carrières, nous avons demandé que tous les personnels n'ayant pas eu leur

rendez-vous de carrière en présentiel puissent contester en CAP à l'instar de tous les autres. Nous avons demandé que l'accès à la hors classe soit améliorée avec des points supplémentaires pour la partie ancienneté dès le passage au 11^e échelon. Nous avons enfin demandé que le passage à la

classe exceptionnelle se fasse à l'aide d'un barème valorisant la partie ancienneté. Enfin, sur la liste d'aptitude, la mise en place d'un barème permettrait des retours aux candidat·es sur leurs possibilités d'accès.

Le ministère n'a pas pris la mesure de la dévalorisation de nos carrières et n'a rien changé aux LDG (lignes directrices de gestion) précédentes, si ce n'est la mise en conformité de la déconcentration des agrégé·es. Le SNEP-FSU continuera d'intervenir pour faire reconnaître la nécessité d'une revalorisation urgente et conséquente pour tous et toutes. ■



CLASSE EXCEPTIONNELLE

Pour une profession exceptionnelle, une classe exceptionnelle pour tous et toutes

par Benoit CHAISY

Les Lignes Directrices de Gestion (LDG) ministérielles ont été publiées au BO spécial n°7 du 19 décembre 2024 et définissent le fonctionnement de l'accès à la classe exceptionnelle. Celui-ci est identique à l'année dernière.

Tous·tes les enseignant·es d'EPS sont automatiquement promouvables à partir du 5^e échelon de la hors classe pour les Professeur·es EPS et du 4^e échelon de la hors classe pour les agrégé·es.

Il n'y a plus de barème pour cette opération. Le départage se fait tout d'abord via les avis des chef·fes d'établissement et IA-IPR (du·de la seul·e supérieur·e hiérarchique pour le Supérieur ou les détachés). Avis qui sont classés en trois niveaux : Très favorable, Favorable, Défavorable.

Les avis DEF et TF seront à motiver par les évaluateurs, évaluatrices. Les avis très favorables sont reconduits annuellement sauf exception motivée ! Il faudra vérifier cela cette année.

Les bilans académiques de 2024 semblent montrer que le double TF est indispensable pour être promu·e à la classe exceptionnelle. Les promotions seront fixées après application du ratio de 10,5 %.

L'avis de la CAP n'est plus requis pour examiner les promotions à la classe exceptionnelle. Les commissaires paritaires ne sont plus destinataires des documents préparatoires et

“Le double TRÈS FAVORABLE est indispensable pour être promu·e”

ne peuvent donc plus vérifier et faire corriger des erreurs. L'administration est dorénavant seule pour décider des promotions à la classe exceptionnelle. Il est nécessaire de demander des comptes à l'administration sur vos avis, votre classement, les critères du dernier promu.

Le SNEP-FSU continue de revendiquer l'accès de tous et toutes au dernier indice de la classe exceptionnelle. ■

Dans les trois groupes d'avis ainsi créés (uniquement TF, 1TF/1F, uniquement F). Les départages se feront en fonction de :

- 1) l'ancienneté dans le corps,
- 2) l'ancienneté dans le grade,
- 3) l'échelon,
- 4) l'ancienneté dans l'échelon.

Les personnels ayant un avis défavorable ne seront pas examinés.

HORS CLASSE

Désormais accessible

par Benoît CHAISY

L'accès à la hors classe est maintenant constant depuis 2018. Et le bilan nous montre tout l'intérêt que nous avons eu à signer le protocole PPCR en 2017, protocole qui a renouvelé cet accès.

En effet, depuis 2017 c'est un âge de promotion qui se réduit de près de 6 mois par an pour se fixer à 47,1 ans en 2023 (50,3 en 2018). C'est donc une promotion plus précoce à la hors classe pour tous et toutes. Cela

Âge moyen de promotion à la hors classe

50,3
en 2018

47,1
en 2023

permet à chacun·e d'atteindre l'indice terminal de la hors classe et de pouvoir ensuite être promuable à la classe exceptionnelle, que ce soit pour les agrégé·es et professeur·es d'EPS.

Les contingents de promotion seront fixés après application du ratio à 23 % au nombre des promouvables.

Le barème commun aux professeur·es et agrégé·es d'EPS prend en compte l'appréciation du rendez-vous de carrière et l'ancienneté dans la plage d'appel.

Ancienneté dans la plage d'appel /160 (au 31/08/2025)

9+2	9+3	10+0	10+1	10+2	10+3	11+0	11+1	11+2
0 an	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans
0	10	20	30	40	50	60	70	80

Valeur professionnelle /145

Appréciation du·de la recteur·rice	Excellent	Très satisfaisant	Satisfaisant	À consolider
Note	145 pts	125 pts	105 pts	95 pts
0	10	20	30	40

Les barres de promotion étaient à 165 points l'année dernière pour les agrégé·es, et entre 155 et 165 points suivant les académies pour les professeur·es d'EPS. Les départages se sont fait à l'ancienneté de grade.

Nous invitons tous·tes les collègues promouvables à bien demander via l-prof le barème avec lequel ils·elles sont examiné·es et à demander, une fois les résultats publiés, la barre de promotion. ■

MUTATIONS

Report des résultats

par Polo LEMONNIER

Suite aux événements survenus à Mayotte, le ministère a décidé de reporter les résultats de la phase Inter au 14 mars à midi. Nous continuons d'agir pour la prise en compte du PACS pour les bonifications familiales. Dès l'annonce des résultats, si vous n'êtes pas satisfait·es vous pouvez faire un recours via Colibris en mandatant le SNEP-FSU pour vous accompagner. ■

RETRAITES

30 ans de mobilisations. Transformons l'essai !

par Sébastien BEORCHIA

La page des retraites n'est pas tournée, elle reste au centre des débats et du jeu politique. Pour preuve la motion de censure du gouvernement Barnier a été votée à l'occasion de l'étude du PLFSS par le parlement.

Depuis 1993, les réformes de retraites ont été menées au nom de l'équilibre financier, en jouant essentiellement sur deux paramètres, l'âge légal de départ à la retraite et le temps de cotisation. Les différents rapports du COR ont remis en question la notion de déficit du régime et ont mis en perspective la possibilité d'un retour à l'équilibre en fonction de différentes hypothèses économiques, mais aussi en termes de choix politiques concernant les ressources de financement du système. Il n'est d'ailleurs pas surprenant que la Cour des Comptes, missionnée par le gouvernement

Bayrou, contournant ainsi le COR, espère que son diagnostic financier sera « indiscuté ».

Mais pourquoi une telle insistance ?

La réponse peut être résumée par les propos de D. Kessler (2007) ancien vice-président du MEDEF et directeur général d'AXA : « il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945 et de défaire méthodiquement le programme du conseil national de la résistance ».

En effet l'histoire de la sécurité sociale et celle des retraites est marquée par une série de réformes qui ont pour conséquence d'en vider peu à peu la substance. Face aux attaques répétées de la part des gouvernements successifs, pour libéraliser le système des retraites, nombre de mouvements sociaux de grande ampleur se sont développés afin de garantir notre modèle par répartition construit sur les solidarités.



Ainsi, en 2019, à l'appel de l'intersyndicale, les mobilisations faisaient renoncer le gouvernement d'E. Philippe à sa réforme de régime par points, et en 2023 le gouvernement Attal était contraint de passer en force par 49.3 sur sa réforme. Si cette dernière est désormais en application, avec les reculs qui l'accompagnent, les derniers sondages montrent que plus de 60 % des français·es s'y opposent toujours.

La retraite doit cesser d'être « l'antichambre de la mort pour devenir « une nouvelle étape de la vie ». C'est dans ce sens que plus de trente ans de mobilisations doivent désormais aboutir à l'abrogation de la réforme de 2023 et à un retour de l'âge l'égal de la retraite à 60 ans avec un taux de remplacement de 75 %. ■

BIFURCATION ÉCOLOGIQUE

Une urgence pour tous et toutes !

par Pascal ANGER

Ce titre de motion au congrès du SNEP-FSU fin 2021, faisait suite depuis 2019 à un travail sur ce sujet du réseau écosyndicalisme et du secteur équipements du SNEP-FSU. Ce réseau fonctionne toujours. Il a pour fonction de partager des informations et enjeux sur la crise écologique et aussi d'échanger des expériences menées en EPS, dans le sport scolaire et le sport pour bifurquer. Si vous êtes intéressé·e, n'hésitez pas à nous rejoindre par un mail à pascal.anger@snepsu.net ■

Consultez la motion au congrès



RETENUES POUR FAIT DE GRÈVE

Le rectorat de Créteil condamné

par Jean FAYEMENDY

J. A. est professeure d'EPS dans l'académie de Créteil. Elle décide de participer à la journée nationale de grève du vendredi 24 janvier 2020. Ayant été mutée dans l'académie de Bordeaux, elle reçoit le 19 octobre 2021 un titre de perception des finances publiques pour le recouvrement de la somme de 285,39 € « pour service non fait ». Le rectorat de Créteil a en effet considéré qu'en application de l'arrêt Omont⁽¹⁾, il était fondé à procéder à une retenue de 3/30^{ème} sur le traitement de J. A. au titre des vendredi

24, samedi 25 et dimanche 26 janvier 2026 !

La rectrice de l'académie de Créteil ayant rejeté sa requête par laquelle elle contestait le retrait de 3 jours de salaire considérant qu'elle n'avait cessé le travail qu'un seul jour, J. A. saisit le Tribunal Administratif de Bordeaux.

Dans son ordonnance, le TA de Bordeaux relève qu'il n'est pas contesté que « le mot d'ordre de grève national portait sur la seule journée du 24 janvier et n'était pas reconductible », que

notre collègue « a repris effectivement son service le lundi 27 janvier au matin », qu'il n'est ni soutenu ni même allégué qu'elle aurait eu des obligations de service le samedi 25 et le dimanche 26 janvier 2020, (...) les samedi et dimanche consécutifs au vendredi où elle était en grève ne pouvaient être regardés comme des journées de service non fait ».

Le TA de Bordeaux a annulé le remboursement de 2/30^{ème} de la rémunération de janvier 2020 et a condamné l'État à verser à J. A. la somme de 1 500 €

au titre des frais irrépétibles. Notre collègue a été défendue par Me Frédéric Weyl, un des avocats du SNEP-FSU.

Le SNEP et la FSU contestent toujours, d'une part, la jurisprudence Omont et, d'autre part, la règle du 1/30^{ème} dont elle est indissociable.

Un article récent de la revue AJFP⁽²⁾ parle d'une « jurisprudence radicale » qui « n'est pas sans dissuader certaines formes de grève » considérant que le « tropisme Omont » équivaut à « la dénaturation du droit de faire grève ». Son auteur signale que le Comité européen des droits sociaux, comité d'expert·es indépendant·es institué par la Charte sociale européenne, statuant sur réclamation de la CGT, a conclu que la règle du 1/30^{ème} « entraîne une retenue disproportionnée sur le salaire des

grévistes et revêt effectivement un caractère punitif qui n'est pas compatible avec l'exercice du droit de grève ».

Dans ces attendus, le TA de Bordeaux a largement repris les arguments défendus par Me Frédéric Weyl, avocat du SNEP-FSU et de notre collègue. Preuve est que le combat syndical pour défendre le droit de grève et pour l'abrogation de l'arrêt Omont est toujours d'actualité. ■

(1) Dans l'arrêt Omont (07/07/1978), le Conseil d'État a jugé « qu'en cas d'absence de service fait pendant plusieurs jours consécutifs, le décompte de retenues à opérer sur le traitement mensuel d'un agent public s'élève à autant de trentièmes qu'il y a de journées comprises du premier jour inclus au dernier jour inclus où cette absence de service fait a été constatée, même si, durant certaines de ces journées, cet agent n'avait, pour quelque cause que ce soit, aucun service à accomplir ».

(2) Actualité Juridique Fonctions Publiques - décembre 2024

INTERNATIONAL

Solidarité internationale

par Bruno CREMONESI

Sept enseignant·es d'EPS palestinien·nes ont participé à un séjour d'observation à Marseille, échangeant avec des collègues français·es sur leurs pratiques pédagogiques. Ce projet, soutenu par la FSGT et le SNEP-FSU, visait à renforcer l'EPS en Palestine. Malgré l'enrichissement de ces rencontres,

la délégation restait marquée par la situation dramatique en Cisjordanie, rendant cette parenthèse aussi précieuse que douloureuse. ■

Consultez l'article sur le site

